



Mairie de
Gretz-Armainvilliers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Conseil municipal du 23 juin 2025

| | | |
|---------------------------------------|---------------------------|-----------------------------|
| Conseillers en exercice : 24 | Conseillers présents : 17 | Conseiller(s) absent(s) : 7 |
| Conseiller(s) ayant donné pouvoir : 6 | Votants : 23 | |

Date de la convocation : 17 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 23 juin à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : OFFROY Patrick

Étaient présents : GARCIA ROBIN Jean-Paul, MONGIN Claude, LENOIR Isabelle, MATHEROT Olivier, LALLEMANT Sylvie, ROUSSEL Mylène, DIGUET Thierry, ZUCCOLO Isabelle, DEVAUCHELLE Marie-Paule, OFFROY Patrick, PROD'HOMME Isabelle, BADOZ-GRIFFOND Yvonne, BENOIT Dominique, BOURSIEZ Frédéric, USSEGLIO-VIRETTA Guy, RENAUDET Denis, BENARD Sandie

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : SPRUTTA-BOURGES Nathalie à MONGIN Claude, SEVESTE Arnaud à USSEGLIO-VIRETTA Guy, BOURDEILLE Christian à LENOIR Isabelle, DANSOU Viviane à BENARD Sandie, VACHER Gérard à BADOZ-GRIFFOND Yvonne, TRANGOSI Renaud à GARCIA ROBIN Jean-Paul

Était absent sans pouvoir : CRISINEL Morgane



DELIBERATION N° 02025_042 : attribution d'une subvention ponctuelle – année 2025 –amicale des sapeurs-pompiers de Tournan-en-Brie

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Considérant la volonté de la commune de soutenir l'amicale des sapeurs-pompiers de TOURNAN-EN-BRIE.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le **27 JUIN 2025**

Berger
Levrault

ID : 077-217702158-20250623-02025_042-DE

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention ponctuelle d'un montant de **300,00 euros (trois cents euros)**, à l'amicale des sapeurs-pompiers de TOURNAN-EN-BRIE
- **DIT** que la dépense sera inscrite à l'article 65748 sur l'exercice 2025.

Fait et délibéré en séance le 23 juin 2025.

Le secrétaire de séance

OFFROY Patrick



Le Maire

GARCIA ROBIN Jean-Paul